

Budget fédéral 2003-2004

Introduction

Alors que l'éducation supérieure est plus dispendieuse que jamais depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a laissé filer une excellente occasion de réduire les obstacles financiers à la poursuite de l'éducation postsecondaire.

Les droits de scolarité demeurent l'obstacle financier le plus important en ce qui concerne l'égalité d'accès à l'éducation postsecondaire. Les données de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) de Statistiques Canada démontrent qu'au-delà de 70 % des diplômés d'écoles secondaires ayant eu à surmonter des obstacles à la poursuite d'études postsecondaires ont mentionné le manque d'argent¹.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université a examiné la tendance des salaires et des droits de scolarité de 1857 à 2002 et a conclu que les droits de scolarité (lorsqu'ils sont indexés à l'inflation) sont plus élevés maintenant qu'ils ne l'ont été de tout le XX^e siècle. Malgré les déclarations selon lesquelles une somme entre un et deux milliards de dollars sera consacrée à la recherche, aux compétences et à l'apprentissage, une étude approfondie révèle qu'une infime partie de cette somme ira à la réduction des droits de scolarité ou de l'endettement étudiant.

Le nouveau financement sera consacré en grande partie à la recherche au niveau de la commercialisation, à l'exception d'une modeste somme qui sera destinée au regain des recherches d'étudiantes et d'étudiants de 2^e et de 3^e cycles. Bien que le budget fédéral de 2003 compense partiellement pour les compressions budgétaires antérieures, il ne renverse pas la tendance qui continue d'assigner la majeure partie des coûts de l'éducation postsecondaire aux étudiantes et aux étudiants plutôt qu'au financement public.

Recherche

Conseils subventionnaires

Le budget fédéral de 2003 augmente le financement des trois conseils subventionnaires

de recherche, mais cette augmentation offre bien peu aux chercheurs et chercheuses, ainsi qu'à la population étudiante en sciences sociales. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) verront tous leurs budgets de base augmenter de dix pour cent à compter de 2003-2004. Pour l'IRSC et le CRSNG, cela représente 55 millions de dollars de plus par année, tandis que le CRSH ne reçoit que 15 millions de dollars. Aussi, même si le financement destiné au CRSNG atteint 605 millions de dollars au cours du prochain exercice financier, le budget du CRSH, déjà trop restreint, ne s'élèvera toujours qu'à 175 millions de dollars après l'augmentation, ce qui lui suffira à peine à maintenir le statu quo en vue d'obtenir une subvention du gouvernement fédéral pour la recherche en sciences sociales. Bien que 55 à 60 % du corps étudiant et du corps professoral au Canada s'inscrivent dans le mandat du CRSH, seulement 12,5 % du financement leur sont attribués dans le cadre des trois conseils subventionnaires.² Suite à la persistante insuffisance de ce financement, plus de 40 % des demandes ayant obtenu une recommandation de subventions de recherche standard du CRSH en 2002 n'ont pu être financées.³

Au cours des dernières années, le CRSH n'a pu soutenir que 3,5 % des étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles dans le cadre de son mandat, par contraste aux taux de 20 % pour le CRSNG et de 14 % pour l'IRSC.⁴ Pour remédier à ces inégalités, la Fédération plaide depuis longtemps en faveur d'augmentations plus importantes pour le CRSH en tant que mesure d'égalisation du financement entre les trois conseils subventionnaires. Une injection immédiate de 97 millions de dollars dans le budget du CRSH, tel que recommandé dans la soumission de la Fédération de 2002 au Comité permanent des finances, aurait été un départ solide vers un financement équitable et proportionnel pour la recherche en sciences sociales.

Avis aux membres

Bourses d'études supérieures du Canada

Le programme de bourses d'études supérieures du Canada est probablement le nouveau programme le plus prometteur pour la population étudiante à être annoncé dans le budget de 2003. Lorsqu'il sera complètement instauré en 2007-2008, le Programme de bourses d'études supérieures du Canada dépensera 105 millions de dollars chaque année pour soutenir 2000 étudiantes et étudiants de maîtrise et 2000 étudiantes et étudiants du doctorat. Les bourses au niveau du doctorat accorderont à la population étudiante une subvention de 35 000 \$ pour trois ans, tandis qu'elles accorderont 17 500 \$ par année à celle du niveau de la maîtrise.

Les bourses seront administrées en tant que nouveau programme par l'entremise de la recherche des conseils subventionnaires et elles seront attribuées proportionnellement à l'ensemble de la population étudiante de 2^e et de 3^e cycles au sein des disciplines. 60 pour cent seront accordés aux étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles en sciences sociales, 30 pour cent aux étudiantes et étudiants en sciences naturelles et en génie, 10 pour cent aux étudiantes et étudiants effectuant des recherches en santé.

Cette attribution proportionnelle du financement est conforme aux recommandations que la Fédération a présentées au Comité permanent des finances en 2002 et elle marque une amélioration importante du financement destiné à la population étudiante en sciences sociales. Si le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) continue d'appuyer les étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles aux niveaux actuels, l'addition des Bourses supérieures du Canada augmentera de 85 % au-delà de ces niveaux le nombre total d'étudiantes et d'étudiants de doctorat financés par le gouvernement fédéral en sciences sociales.⁵ Pour la première fois en 15 ans, les bourses fédérales seront également offertes aux étudiantes et étudiants de maîtrise en sciences sociales. Le CRSH a annulé les bourses destinées aux étudiantes et étudiants de maîtrise en 1988, et il ne finançait que 100 étudiantes et étudiants de maîtrise par année à l'époque. Selon la formule proposée de financement proportionnel, les Bourses supérieures du Canada financeront 1200 étudiantes et étudiants de maîtrise en sciences sociales par année une fois le programme complètement implanté.

Le nombre total de bourses supérieures en sciences et génie financées par le gouvernement fédéral augmentera également de manière importante, passant de 3000 bourses

financées par l'entremise du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) en 2002 à un total d'environ 4600 d'ici 2007. La population étudiante dans les domaines de recherche sera admissible à 400 nouvelles bourses financées par le fédéral chaque année, une hausse de 45 % du nombre actuellement financé par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

Bien que les Bourses supérieures du Canada constituent clairement un pas dans la bonne direction, l'introduction progressive, sur plusieurs années, limite le nombre d'étudiantes et d'étudiants de 2^e et de 3^e cycles actuels qui tireront parti du programme. Une maigre attribution de 25 millions de dollars par année signifie probablement que moins de 1000 étudiantes et étudiants de 2^e et de 3^e cycles seront financés en 2003-2004.

À long terme, le Programme de bourses supérieures du Canada devra être élargi pour subvenir aux besoins financiers de la population étudiante canadienne toujours croissante et pour aider au renouvellement urgent de professeurs et de professeuses requis aux établissements canadiens d'éducation postsecondaire. D'ici 2011, l'inscription aux programmes canadiens d'études supérieures devrait augmenter de 20 % à 30 %.⁶ Cette hausse au niveau des inscriptions signifie que la croissance réelle des bourses fédérales suite au Programme de bourses supérieures du Canada se situe réellement entre 25 % et 40 %, des chiffres moins impressionnants que l'augmentation absolue de 70 % citée dans les documents du budget de 2003.⁷ Les établissements canadiens d'éducation postsecondaire requerront 30 000 nouveaux professeurs et professeuses d'université en réponse à la hausse d'inscriptions de 2011, et 20 000 de plus pour remplacer ceux et celles qui prendront leur retraite partout au Canada.⁸

Coûts indirects de la recherche

Le budget de 2003 accorde 225 millions de dollars par année pour aider au financement des « coûts indirects » de la recherche. Les coûts indirects de la recherche sont les coûts additionnels qu'assument les universités, les collèges et les hôpitaux de recherche canadiens pour les dépenses imprévues et de maintien associées aux projets de recherche financés par les conseils subventionnaires. Le budget de 2001 renfermait une attribution unique de 200 millions de dollars pour les coûts indirects de la recherche, mais ce nouveau financement est accordé comme une enveloppe de financement permanente administrée par l'intermédiaire des conseils

subventionnaires fédéraux.

Le financement additionnel destiné aux établissements réduira légèrement le stress auquel sont soumis les budgets d'exploitation des universités en raison des dépenses croissantes liées la recherche; cependant, il n'y a aucune garantie que cette démarche libérera des fonds pour d'autres aspects des exploitations universitaires. Un réinvestissement direct dans les paiements de transferts destinés au financement de base des collèges et des universités s'impose et ce budget n'est pas à la hauteur. L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université estime que la hausse totale des dépenses relatives à l'enseignement postsecondaire dans le budget de 2003 ne compte que pour le cinquième du montant requis pour rétablir le financement à celui du début des années 1990.⁹

Il y a un autre problème : Le financement continu du gouvernement fédéral pour les coûts indirects de la recherche peut être contingent à la commercialisation accrue de la recherche financée par les deniers publics. Le plan budgétaire stipule explicitement que la commercialisation accrue de la recherche universitaire servira à mesurer le succès du programme lorsqu'il fera l'objet d'une étude dans trois ans. La Fédération s'oppose fermement au lien direct entre la recherche universitaire et les issues commerciales ou les partenariats avec le secteur privé.

Éducation des Autochtones

Le budget fédéral de 2003 inclut une fondation de 12 millions de dollars en vue de créer des bourses postsecondaires à l'intention de la population autochtone. Les bourses seront administrées par la Fondation nationale pour les réalisations autochtones, une œuvre de bienfaisance privée qui finance l'éducation et la formation des étudiantes et étudiants autochtones. Aucun détail n'a été donné sur le nombre de bourses qui seront financées par l'entremise de la fondation, ni le montant en dollars des bourses individuelles.

Même si de nouvelles sommes visant à favoriser la participation des membres des Premières nations à l'enseignement postsecondaire sont accueillies avec enthousiasme, le financement unique à cette fondation n'est pas le type d'investissement à long terme nécessaire. Après correction pour l'inflation, le financement annuel par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'enseignement postsecondaire des

Autochtones a en fait chuté de près de 14 millions de dollars entre 1998 et 2002.¹⁰ (Reportez-vous à la figure 1.) Parallèlement, les droits de scolarité plus dispendieux font que l'éducation postsecondaire revient beaucoup plus chère à une étudiante ou à un étudiant qu'il y a dix ans.

La compression du financement et la hausse des droits de scolarité sont probablement des facteurs clés de la stagnation de l'inscription des Autochtones à l'éducation postsecondaire depuis le milieu des années 1990.

Institut canadien sur l'apprentissage

Le budget réserve une contribution unique de 100 millions de dollars en 2003-2004 pour la création d'un institut canadien sur l'apprentissage sous l'égide de Développement des ressources humaines Canada. Selon le plan budgétaire, l'institut canadien sur l'apprentissage se consacrerait « à l'élargissement et à l'approfondissement des données et des renseignements sur l'éducation et l'apprentissage » au Canada.

Les consultations relatives à l'institut canadien sur l'apprentissage n'ont débuté qu'en janvier 2003; par conséquent, aucun détail n'est encore connu sur le mandat, la structure et la direction de l'institut. Idéalement, l'institut proposé aiderait à rétablir les lacunes quant à l'accessibilité, les taux de participation et l'endettement étudiant. Toutefois, l'absence de détails sur la direction et sur le mandat du nouvel organisme est une source de problèmes. L'institut pourrait mettre sur pied des indicateurs de rendement ou, à l'instar de la Fondation des bourses d'études du millénaire, fournir une justification à la politique sur l'éducation du gouvernement fédéral.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Un sondage effectué avant le budget fédéral de 2003 par *Vector Research and Development*, une coalition de sondage qui inclut la Fédération, démontre que huit Canadiens et Canadiennes sur dix considèrent que l'augmentation des dépenses pour l'aide financière étudiante est importante.

Réduction de la dette en cours de remboursement

Depuis son introduction dans le budget de 1998, le programme sur la réduction de la dette en cours de

Avis aux membres

remboursement a aidé approximativement 600 étudiantes et étudiants, soit environ un dixième d'un pour cent des personnes qui remboursent leurs prêts étudiants. Le ministre des Finances, monsieur Paul Martin, a promis que le programme viendrait en aide à 12 000 personnes chaque année. Le programme devait pardonner le montant le moins élevé de 50 % ou 10 000 \$ de la dette du PCPE.

Suivant les appels de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants en vue d'augmenter les seuils de revenu pour l'admissibilité à la réduction de la dette, au printemps de 2002 plusieurs reportages ont valu une certaine notoriété au programme défaillant.

Le gouvernement fédéral a répondu en s'engageant à rendre plus souples les exigences d'admissibilité pour la réduction de la dette. Le gouvernement fédéral a supprimé le plafond de 50 % sur la réduction initiale et a introduit la possibilité pour les étudiantes et étudiants endettés d'un pardon de 5000 \$ de plus après 12 mois et de 5000 \$ additionnels après 24 mois de plus si l'emprunteur ou l'emprunteuse éprouve toujours des difficultés financières.

Malheureusement, les programmes secondaires tels que la Réduction de la dette en cours de remboursement touchent une infime partie de la dette étudiante, mais n'arrivent pas vraiment à rendre plus accessibles les collèges et les universités à la population étudiante. Des mesures ponctuelles comme la réduction des droits de scolarité et les bourses accordées en fonction du besoin sont de loin beaucoup plus efficaces à l'accessibilité.

Réfugiées et réfugiés au sens de la convention

Le droit d'accès au Programme canadien de prêts aux étudiants s'est élargi aux réfugiées et réfugiés au sens de la convention.¹¹ La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a collaboré avec la Maytree Foundation afin de s'assurer que les réfugiées et réfugiés peuvent profiter des mêmes droits que les résidentes et résidents permanents et que les citoyennes et citoyens canadiens.

Approximativement 1000 réfugiées et réfugiés demanderont des prêts étudiants avant d'avoir atteint leur statut de résidentes et de résidents permanents. Le coût associé à des prêts totalisant 4 millions de dollars par année est insignifiant. On se demande alors pourquoi le gouvernement fédéral a attendu aussi longtemps avant d'élargir l'admissibilité.

Période d'exemption de paiement d'intérêts

Dans le cadre du programme d'exemption de paiement d'intérêts, le gouvernement fédéral paiera les intérêts courus sur les prêts étudiants canadiens détenus par les emprunteuses et emprunteurs admissibles pendant 30 mois, avec possibilité d'une extension additionnelle de 24 mois.¹² L'admissibilité au programme dépend du revenu net. Jusqu'à maintenant, les personnes remboursant leurs prêts étudiants qui avaient manqué trois paiements consécutifs étaient considérées comme « délinquantes » et inadmissibles à d'autres mesures de gestion de dette, y compris l'exemption de paiement d'intérêts.

Le budget fédéral de 2003 a modifié les restrictions de l'exemption de paiement d'intérêts afin de permettre aux emprunteurs et emprunteuses ayant des prêts délinquants et ayant déclaré faillite de faire la demande de l'exemption de paiement d'intérêts. Bien que ce changement ne touche qu'un faible pourcentage des personnes qui remboursent leurs prêts, il devrait aider ceux et celles qui ont le plus besoin d'aide de gestion de l'endettement.

L'exemption de paiement d'intérêts est un programme dispendieux pour le gouvernement fédéral en raison de son taux d'utilisation relativement élevé, mais il s'agit encore une fois d'une mesure secondaire qui n'assure qu'une aide minimale et de courte durée aux personnes admissibles. L'existence même de l'exemption de paiement d'intérêts soulève des questions sur les revenus générés aux dépens de la population étudiante sous forme de paiements d'intérêts. Depuis 2000, tous les nouveaux prêts étudiants canadiens sont directement financés par le gouvernement fédéral, ce qui signifie que les paiements d'intérêts sur les prêts étudiants après 2000 vont directement dans les coffres du gouvernement fédéral.

Revenus pendant les études

Le budget fédéral de 2003 a augmenté l'exemption de revenus pendant les études de 600 \$ par année à 1700 \$ par année. Cette mesure permettra à la population étudiante de gagner 1100 \$ additionnels avant que 80 % des revenus soient récupérés des prêts étudiants.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a exercé des pressions pour obtenir une exemption de 1700 \$ par semestre et l'élimination potentielle des prélèvements sur les revenus pendant les études.

Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux

À compter du 1^{er} avril 2004, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) sera scindé en deux paiements de transfert : le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Le Transfert canadien en matière de santé maintiendra une part de 62 % du TCSPS en 2004 et après, alors que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux obtiendra les 38 % qui restent. (Reportez-vous au tableau 1.)

Selon les nouvelles dispositions, le Transfert en matière de programmes sociaux combine encore le financement de base de l'enseignement postsecondaire au financement des services sociaux. Le nouveau TCPS a du bon et du mauvais car il rapproche les paiements de transfert de la structure dans laquelle le financement de l'enseignement postsecondaire peut avoir sa propre enveloppe distincte; cependant, le budget ne comporte pas de nouveau financement pour les paiements de transfert. Le système canadien d'éducation postsecondaire est plus pauvre de 3 milliards de dollars qu'il y a neuf ans alors que le gouvernement Chrétien se lançait dans ses compressions des dépenses relatives aux programmes sociaux. Un réinvestissement modeste dans les paiements de transfert au cours des dernières années en a arrêté le flot, mais n'a pas neutralisé des années de financement insuffisant du système.

Politiques qui demeurent en vigueur

Nombre de décisions médiocres en matière de politiques touchant les études postsecondaires demeurent une réalité pour la population étudiante. Les trois initiatives suivantes ont été introduites lors de la législation du budget de 1998.

Prohibition de la faillite pour les prêts étudiants canadiens

Les modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité continuent de tourmenter les personnes les plus désespérées et les plus vulnérables pour ce qui est du remboursement de leurs prêts étudiants. En gardant les personnes sous l'emprise de très lourdes dettes pour toute une décennie, cette loi a causé des difficultés

insurmontables aux personnes qui se trouvent dans des situations financières difficiles. Pour bon nombre de ces personnes, la situation est aggravée par le harcèlement des agences de recouvrement privées.

Récemment, le rapport du Groupe de travail sur l'insolvabilité personnelle¹³ recommandait que la prohibition passe de dix ans à cinq ans après les études. Malgré l'opinion de spécialistes, le gouvernement fédéral continue de traiter la population étudiante comme des faussaires alors que des milliards de dollars prêtés à des sociétés sous la tutelle d'Industrie Canada ne sont pas remboursés.¹⁴

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants met au défi la continuité de la prohibition de dix ans en vertu de la charte canadienne des droits et libertés. La question sera entendue en cour cet été.

Vérification de la solvabilité

Outre les modifications discriminatoires de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le budget fédéral de 1998 a aussi proposé de refuser aux personnes à faible revenu l'accès au Programme canadien de prêts aux étudiants en raison des antécédents de crédit. Actuellement, toutes les personnes qui font une demande dans le cadre du PCPE doivent passer une vérification de la solvabilité, dans lequel cas celles qui ont manqué trois paiements consécutifs sur trois dettes de 1000 \$ ou plus sont rejetées.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants¹⁵, en tant que programme social, devait être accessible à tous les étudiants et étudiantes qui avaient des besoins financiers. Les vérifications de la solvabilité vont complètement à l'encontre de cet objectif.

Fondation des bourses d'études du millénaire

Dans sa soumission de 2002-2003 au Comité permanent des finances, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a exigé que la Fondation des bourses d'études du millénaire soit remplacée par un programme national de bourses d'études accordées en fonction du besoin. L'abus provincial amenuise l'impact de la Fondation sur la dette étudiante. Ses intentions de recherche politique font de la Fondation le lobbyiste du gouvernement fédéral pour l'endettement dû aux études supérieures.

Conclusion

Le budget fédéral de 2003 a éclairci plusieurs éléments. D'abord, la seule responsabilité en matière d'enseignement postsecondaire que prend au sérieux le gouvernement fédéral est sa responsabilité pour la recherche universitaire. En faisant promettre aux présidents d'universités de tripler la commercialisation de la recherche¹⁶, le nouveau financement pour les coûts indirects et le financement inégal des conseils subventionnaires feront que les partenariats publics-privés compromettent encore davantage la recherche financée par les deniers publics.

Ensuite, le gouvernement fédéral a investi plus de deux milliards de dollars dans les forces militaires et a dépensé encore davantage pour réduire les impôts des sociétés, mais n'a pas trouvé un sou pour le financement de base des universités et des collèges. Sans mentionner les réductions

d'impôts téméraires de 100 milliards de dollars de 2000, le gouvernement fédéral a, de fait, réduit encore davantage les recettes fiscales, plutôt que de donner la priorité à l'accessibilité des collèges et des universités à la population étudiante.

Cependant, le mouvement étudiant jouit d'une ouverture créée par la scission du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Même si cela a été provoqué en grande partie par des préoccupations de la part des provinces au sujet des soins de santé, une occasion inouïe se présente à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. La mobilisation et les pressions politiques, tant au niveau provincial que fédéral, seront décisives pour que l'enseignement postsecondaire devienne le prochain projet fédéral-provincial.

Notes de bas de page

1. *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*. Développement des ressources humaines et Statistiques Canada, janvier 2002.

2. *Faits et chiffres : les trois Conseils subventionnaires*. Conseil de recherches en sciences humaines, le 12 septembre 2002.

3. *Faits et chiffres*.

4. *Faits et chiffres*.

5. *Faits et chiffres*.

6. *Orientations : le milieu universitaire*. Document d'information. Association des universités et collèges du Canada, octobre 2002.

7. Calcul basé sur *Orientations : le milieu universitaire*. Document d'information.

8. *Orientations : le milieu universitaire*. Document d'information.

9. Analyse budgétaire de 2003 de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

10. Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et Commission canadienne des affaires polaires, *Rapports de rendement de 1998-1999 et de 2002-2003* (ajustés aux dollars de 2002).

11. Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951.

12. L'exemption d'intérêts a coûté 107 millions de dollars pour l'année de prêt 2000-2001; presque le double de ce qui avait été dépensé deux années plus tôt.

13. Exécuté sur demande du Bureau du surintendant des faillites.

14. Industrie Canada a prêté 3,2 milliards de dollars entre 1982 et 1997. Seulement 15 % ont été remboursés jusqu'à présent (Fédération des contribuables canadiens).

15. Au lieu d'un système national de bourses accordées en fonction du besoin.

16. *Cadre de principes convenus concernant la recherche universitaire financée par le fédéral*, Gouvernement du Canada et Association des universités et collèges du Canada (le 18 novembre 2002).

Tableau 1 – Paiements de transferts fédéraux aux provinces, 2000-2001 à 2007-2008

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
TCSPS								
Espèces	15 500	18 300	19 100	19 800				
Transferts d'impôts	16 400	16 150	16 150	16 950				
TOTAL	31 900	34 450	35 250	36 750				
Transfert canadien en matière de services sociaux (38 %) (Enseignement postsecondaire et services sociaux seulement)								
Espèces					7 750	8 000	8 200	8 450
Transferts d'impôts					6 800	7 200	7 600	8 000
TOTAL					14 550	15 200	15 800	16 450

Remarque : Les transferts d'espèces du TCSS sont approximatifs et les transferts d'impôts sont des prévisions.

Figure 1 – Inscription des Autochtones aux études postsecondaires, financement et droits de scolarité de l'AINC, de 1991 à 2001

